



Communiqué de presse

Pour une loi intégrale contre les violences sexuelles, le 4 juillet agissons !

Du sexisme « ordinaire » au féminicide en passant par le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles (VSS) forment un continuum qui rythme – voire, parfois, organise – la vie des femmes. Un rapport du Sénat vient de reconnaître la dangerosité des mouvements masculinistes et les risques qu'ils représentent pour la société et les femmes, c'en est assez !

Au cours de leur carrière, 30 % des salariées en France ont déjà subi du harcèlement ou des agressions sexuelles sur leur lieu de travail ; 9 % déclarent avoir déjà eu un rapport sexuel forcé ou non désiré avec une personne de leur milieu professionnel ; 10 viols ou tentatives de viol ont lieu chaque jour sur un lieu de travail.

Nos champs professionnels ne sont pas épargnés, l'actualité se charge de nous le rappeler. Pour autant, nos employeur·ses public·ques et privé·es n'ont toujours pas pris la mesure de l'importance de mettre en place la formation, que ce soit de l'encadrement ou de tous les personnels, les dispositifs de signalement et d'écoute, et les enquêtes dûment menées quand les cas sont signalés. Le « pas de vague » est encore trop souvent à l'œuvre.

Nous le savons, l'École a un rôle décisif dans la prévention, la détection et la prise en charge des violences faites aux enfants. Ce sont toujours 160 000 enfants qui sont victimes d'inceste selon les chiffres de la CIVIISE. 1 enfant sur 10. 2 ou 3 par classe. Nous aurions dû nous réjouir de la mise en œuvre à la rentrée 2025 du programme d'Éducation à la Vie Affective et Relationnelle et à la Sexualité. Las ! Les enseignant·es et personnels ont commencé l'année sans les supports pédagogiques prévus, la formation est indigente, et les personnels formateur·rices n'ont pas de moyens pour former leurs collègues. Le Ministère de l'Éducation nationale est loin d'être à la hauteur de cet enjeu !

La FERC CGT revendique la mise en place immédiate de mesures ambitieuses pour protéger les victimes et lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail que ce soit pour les personnels ou les usager·es.

Elle exige l'application des lois existantes, un plan d'urgence national, des politiques publiques promouvant la prévention, la protection et la solidarité vis-à-vis des victimes et des co-victimes, et mettant fin à l'impunité des agresseurs.

La FERC CGT exige la mise en place réelle des 3 séances annuelles d'information et d'éducation de toutes et tous à la vie affective et sexuelle, dans l'enseignement public et privé sous contrat avec l'État, comme le stipule la loi de 2001 ; ainsi que les moyens à la mise en œuvre effective du programme d'EVAR-S. Elle demande le soutien de l'administration aux personnels contre les campagnes de désinformation et les attaques menées par les collectifs réactionnaires de parent·es.

La FERC CGT exige la protection des élèves, étudiant·es et apprenant·es contre les violences sexistes et sexuelles lors des périodes de stages, de formation en milieu professionnel (PFMP) et d'apprentissage.

Avec la CGT, la FERC demande une loi-cadre intégrale contre les violences sexistes et sexuelles, comme en Espagne, et les 2,6 milliards d'euros nécessaires pour la mettre en œuvre pour faire reculer toutes les formes de violences sexuelles : viols, agressions sexuelles, harcèlement sexuel, système prostitutionnel, proxénétisme, traite des êtres humains, violences obstétricales et gynécologiques, mutilations sexuelles féminines, mariages forcés et violences sexuelles en ligne, que les auteurs et les victimes soient majeur·es ou mineur·es, que ces violences aient lieu au sein ou en dehors du couple et de la famille.

La FERC CGT appelle à participer aux rassemblements qui auront lieu dans les semaines à venir, notamment à la grande marche citoyenne du 4 juillet, à Paris au départ de Bastille et partout en France.

Montreuil, le 29 juin 2026